



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?ref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Déclaration Liminaire au CTC-PJJ du 18 septembre 2018

Paris, le 18 septembre 2018

Ces derniers mois, l'Europe a connu une poussée très forte de l'extrême droite qui nous renvoie plus de 70 ans en arrière. Même dans un pays fortement marqué par l'histoire, comme l'Allemagne, des digues morales et idéologiques cèdent comme le montrent les événements de Chemnitz ou l'accession au pouvoir de Salvini en Italie.

Partout l'immigration est considérée comme la cause principale de la montée de ces idées xénophobes. Au travers de la loi « asile-immigration » adoptée le 1^{er} août 2018, le gouvernement valide cette analyse et légitime le discours haineux de ces mouvements en renforçant leur poids politique et permet, au passage, d'enfermer des enfants près de 90 jours.

Cela est parfaitement illustré par l'attitude de l'exécutif cet été vis à vis de l'accueil des migrant.e.s sauvé.e.s par les bateaux des associations humanitaires, dont l'Aquarius.

Nous devons réaffirmer nos valeurs humanistes et de solidarité internationale, c'est une des issues à la montée des idées xénophobes. Toutes les compromissions avec celles-ci légitiment le discours haineux de ces mouvements et renforcent leur poids politique.

Nous affirmons haut et fort que l'immigration est une richesse pour toutes et tous et non une plaie ou une menace identitaire.

Ce qui pèse sur le marché du travail, ce n'est pas l'immigration mais les politiques de dérégulation, au service de la captation des richesses par une minorité. Ce sont elles qui provoquent la baisse des salaires, la généralisation de la précarité au nom de la flexibilité, la réduction de l'aide aux démunis sous prétexte d'équité en piétinant les principes de solidarité. Rappelons, qu'en France, 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté dont un tiers d'enfants.

Cette rentrée est marquée par l'accentuation de la politique libérale menée par le président Macron, qui s'attaque méthodiquement à toutes les structures collectives permettant de résister à la marchandisation à outrance de la société et porte ainsi atteinte à l'idée du Bien Commun (assurance chômage, maladie, retraite, système d'éducation, services publics...).

En ce qui concerne la Fonction Publique, les conclusions du rapport « action publique 2022 » ont confirmé nos craintes quant aux attaques envers celle-ci : le projet de suppression de 120 000 postes dans les trois Fonctions publiques, la remise en cause du rôle des CAP et CHSCT et le recours massif aux contractuel.le.s en lieu et place de fonctionnaires titulaires.

La politique statutaire n'est pas à la hauteur des attentes des personnels : revalorisations minimalistes, hyper-individualisation des carrières (avancement au mérite, RIFSEEP), atteintes aux missions et un « dialogue social » qui ressemble bien souvent à un monologue.

Ainsi le 27 septembre sera proposé au CTM, le vote des arrêtés concernant le statut des éducateur.trice.s alors même que les concertations avec les organisations syndicales sont restées embryonnaires et qu'un conflit social est en cours concernant la filière socio-éducative (extinction du corps des CSE, création d'un sous corps de cadres éducatif.ve.s).

Ce manque de considération se retrouve aussi pour d'autres corps. Chez les Professeur.e.s Techniques dont l'avenir est toujours incertain et qui jusqu'à maintenant sont exclu.e.s de l'application du PPCR, chez les psychologues de la PJJ dont la spécificité des missions sera bafouée par la création du corps ministériel et qui eux et elles aussi attendent toujours une hypothétique CAP d'avancement.

Concernant les Assistant.e.s de Service Social, alors que des groupes de travail ont été initiés par l'administration, les conclusions n'ont jamais été diffusées et des expérimentations sont désormais menées de manière incohérente.

Pour finir les adjoint.e.s administratif.ve.s sont toujours dans l'attente de la reconnaissance de leurs fonctions en catégorie B.

De mois en mois, le nombre de mineur.e.s incarcéré.e.s reste toujours élevé et préoccupant. Pour autant les orientations de la PJJ, soumises à la commande politique démagogique, ne changent pas de cap et privilégient l'enfermement et les réponses répressives.

Pour le SNPES-PJJ/FSU, l'accroissement de l'incarcération et les orientations de la PJJ et de la justice des mineur.e.s sont intimement liés. L'histoire de notre institution démontre que les politiques d'enfermement ont toujours été en contradiction totale avec une prise en charge éducative qui vise à l'émancipation des enfants et des adolescent.e.s.

Les CEF sont des lieux d'enfermement qui contribuent souvent à l'alourdissement du parcours pénal des jeunes, portent atteintes à leurs droits et constituent de fait une antichambre de la prison.

La création de 20 CEF supplémentaires et d'un EPM apparaissent comme une aberration dans un contexte de stagnation des moyens et d'alourdissement de la charge de travail des personnels.

Au cours de ce CTC vous proposerez au vote la « restructuration » de deux EPE qui entraînera la fermeture de 2 UEHC, à Tourcoing et Épernay.

Pourtant ces deux unités sont indispensables à l'accueil des jeunes sur ces territoires, leur fermeture porte une atteinte grave à l'exercice de l'action éducative au plus près des familles.

Par ailleurs nous savons que deux projets de CEF sont à l'œuvre dans le Grand Nord et un dans le Grand Est. Au final, ce sont 36 places privatives de liberté qui viendront se substituer à 24 places d'hébergement collectif éducatif.

Depuis maintenant plus de 10 ans le dépeçage de l'hébergement collectif à la PJJ est à l'œuvre. Si ce programme se réalise, les centres fermés seront plus nombreux que les UEHC et constitueront le modèle dominant et central des schémas de placement.

Cette politique s'accompagne aussi d'une casse sociale qui touche les personnels. Le SNPES-PJJ/FSU a dénoncé la fermeture de ces structures lors des CTT et CTIR, s'est montré vigilant lors de la CAP de mobilité et défendra leurs droits dans le cadre du redéploiement.

A la PJJ, comme dans de nombreux pans de la société, la politique du gouvernement est à l'œuvre et s'attaque aux solidarités, aux systèmes de protection et à la justice sociale.

Aussi pour lutter contre cette politique sociale destructrice, le SNPES-PJJ/FSU appelle à être massivement en grève le 9 octobre 2018 et à participer à la construction de mobilisations aussi bien dans le public que dans le privé.